

au cinquième du revenu le maximum de la cotisation pour la contribution. Secrétaire de l'Assemblée au 10 août, ce fut lui qui reçut le Dauphin dans ses bras lorsque la famille royale vint chercher asile dans l'Assemblée. Il rentra dans la vie privée après la session et devint suspect sous la Terreur. Sous le Consulat, il fut nommé conseiller général de son département, et, sous l'empire, membre de la Légion d'honneur (14 brumaire an XIII). Élu, le 10 mai 1813, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Oise, avec 64 voix (97 votants), il fut réélu, le 20 septembre 1817, député du grand collège de l'Oise, par 470 voix (762 votants, 1,181 inscrits), prit place à gauche, attaqua le projet de loi sur la presse, parla contre le suris à accorder aux émigrés rentrés dans leurs biens non vendus, vota avec l'opposition contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral, et se fit notamment remarquer par un discours contre la censure et sur les économies à réaliser dans le budget de 1821; il se prononça en faveur de l'admission de Manuel, et fut réélu, le 9 mai 1822, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral (Complégne), par 221 voix (351 votants, 399 inscrits) contre 127 au comte de Kergerlay. Les élections du 25 février 1824 ne lui furent pas favorables; il échoua avec 152 voix contre 293 à l'Élu, M. de l'Aigle; mais il regagna son siège, le 17 novembre 1827, par 198 voix (300 votants, 331 inscrits), contre 98 au député sortant, M. de l'Aigle. Il continua de siéger à gauche, mourut au cours de la législature, et fut remplacé, le 12 janvier 1829, par son fils M. André Tronchon. On a de lui : *Considérations sur le gouvernement représentatif*.

**TRONCHON (ANDRÉ)**, député de 1829 à 1837, né à Boullancy (Oise) le 25 octobre 1781, mort le 4 décembre 1846, fils du précédent, s'occupa d'abord d'agriculture et de l'acclimatation en France des mérinos. Élu, le 12 janvier 1829, député du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Oise (Complégne), en remplacement de son père décédé, par 201 voix (285 votants, 382 inscrits), il prit place au centre gauche et signa l'Adresse des 221. Successivement réélu, le 23 juin 1830, par 260 voix (305 votants, 410 inscrits), contre 93 à M. Hennequin, avocat; le 5 juillet 1831, par 250 voix (285 votants, 395 inscrits); le 21 juin 1834, par 229 voix (355 votants, 493 inscrits), contre 52 à M. Hennequin et 43 à M. Dumas, il vota avec la majorité ministérielle. En 1839, il avait été nommé conseiller général de Seine-et-Marne et chef de bataillon de la garde nationale. Il échoua, le 4 novembre 1837, avec 177 voix contre 265 à l'Élu, M. Barrillon, et ne reparut plus sur la scène politique.

**TRONSON DUCOUDRAY (GUILAUME-ALEXANDRE)**, député au Conseil des Anciens, né à Reims (Marne) le 18 novembre 1750, mort en déportation à Sinnamary (Guyane) le 27 mai 1798, le dernier des dix enfants d'un commerçant, fut destiné à l'état ecclésiastique et fit ses études au séminaire de Reims. Mais l'absence de vocation lui fit bientôt abandonner cette carrière pour s'occuper de commerce. Trompé par un de ses associés, il plaida lui-même sa cause avec un tel succès qu'il résolut d'entrer au barreau. Il vint à Paris dans ce but, en 1778, et, sous les auspices d'Élie de Beaumont et de Malesherbes, fut reçu avocat au parlement. Il débuta dans l'affaire Gazeaux contre Solan, élève de l'abbé de l'Épée, et ce procès, qui fut une des causes célèbres de

l'époque et qu'il gagna, le mit aussitôt en vue. Au moment de la Révolution, il adopta avec une certaine réserve les idées nouvelles, protesta contre le pillage de la manufacture Réveillon, et sollicita de la Convention le périlleux honneur de défendre Louis XVI; sa demande ne fut pas admise. Il parla du moins en faveur de plusieurs accusés devant le comité révolutionnaire, et fut désigné d'office, le 12 octobre 1793, pour défendre Marie-Antoinette, avec Chauveau-Lagarde. Après la plaidoirie, il fut arrêté, par mesure de sûreté générale, sur l'ordre de la Convention, interrogé par Baylo et Voulland auxquels il remit deux anneaux d'or et une boucle de cheveux que la reine lui avait confiés pour l'une des dames de sa suite, et, remis en liberté, il quitta Paris, n'y rentra qu'après le 9 thermidor, et défendit, le 16 décembre 1794, Pinel et Grandmason, membres du comité révolutionnaire de Nantes. Élu, le 27 vendémiaire an IV, député de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens, par 223 voix (351 votants), il fut l'un des chefs du parti de Clichy, parla sur la loi du 9 floréal concernant les parents d'émigrés, fit un rapport sur l'envoi aux départements et aux armées des rapports de Camus et de Bancal, discuta l'abrogation de la loi du 3 brumaire, s'opposa au serment exigé des électeurs, fut nommé secrétaire le 10 mai, et fit en cette qualité un rapport favorable aux fugitifs de Toulon. Il attaqua avec vigueur la politique du Directoire, et, le 10 août 1797, rédigea le rapport sur la marche des troupes appelées par le Directoire à Paris. Le 13 fructidor le condamna à la déportation. Conduit à Rochefort, par étapes, il écrivait de Lusignan à un ami, le 2<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an V : « Me voilà déporté, et probablement nous ne nous reverrons plus. Mon arrêt tient à des haines personnelles; j'ai été droit mon chemin, j'ai voulu la Constitution. S'arracher à sa patrie, à ses enfants, à ses amis, c'est un malheur affreux; mais j'ai fait de bonne heure provision de morale et de philosophie; je la retrouve, et je suis aujourd'hui beaucoup plus calme. » Embarqué le 22 septembre suivant, avec 14 autres députés, il fut conduit à Sinnamary, où il mourut, en confiant à Barbé-Marbois, son compagnon d'exil, ses *Instructions rédigées pour ses enfants et ses concitoyens*, que celui-ci remit à sa famille, à son retour en France. Sa femme, « la citoyenne Nau », demanda un secours au gouvernement (frimaire an VI); elle avait trois enfants en bas âge et de nombreuses dettes criardes; le gouvernement lui répondit qu'il ne pouvait s'occuper de sa demande que lorsqu'il serait assuré de l'arrivée de son mari à son lieu d'exil. Ses *Œuvres choisies*, avec une notice, ont paru à Paris en 1829.

**TRONSON LECOMTE (JACQUES-QUENTIN, CHEVALIER)**, député au Corps législatif de 1809 à 1813, né à Reims (Marne) le 4 octobre 1749, mort le 9 mai 1836, « fils de M. Étienne Tronson, marchand, et de ma-lame Apolline Hurault », propriétaire, maire de Reims et chevalier de la Légion d'honneur (14 brumaire an XIII), fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député de la Marne au Corps législatif. Il en sortit en 1813. Il avait été créé chevalier de l'empire le 29 avril 1810.

**TROPLONG (RAYMOND-THÉODORE)**, pair de France, sénateur du second empire, né à Saint-Gaulons (Haute-Garonne) le 8 octobre 1795, mort à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1869, « fils du citoyen

Armand-Policaste Troplong, professeur au collège de Sorèze, et de la citoyenne Marie-Louise Dauzat », travailla d'abord dans les bureaux de la préfecture de l'Indre, entra de bonne heure dans la magistrature comme substitut au tribunal de Sarthe (4 mars 1819), passa à Corte (1<sup>er</sup> septembre suivant), et devint substitut du procureur général à Bastia (28 juillet 1820). Substitué au procureur général à Alençon (4 décembre 1822), il revint à Bastia comme avocat général (15 octobre 1823), et fut nommé au même titre à la cour de Nancy (1<sup>er</sup> septembre 1825). Là, il se fit remarquer par un rapport d'une clarté et d'une érudition rares dans une question domaniale, la question de la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant. Ce travail lui valut d'être nommé (6 octobre 1832) président de chambre à la même cour. Il publia alors ses *Commentaires sur le code civil*, dans lesquels il sut relever l'aridité du sujet par l'attrait et l'élégance du style, et par les considérations historiques et économiques. Ecritain original et cicéronien dans la forme, M. Troplong ne fut jamais qu'un médiocre orateur ; « notre président, si justement nommé Troplong », écrivait Mérimée dans une lettre du 27 février 1861. Le gouvernement de juillet l'appela (12 novembre 1835) à la cour de cassation, et l'éleva à la dignité de pair le 21 juillet 1846. A la mort du baron Séguier, le nouveau président de la République appela M. Troplong au fauteuil de premier président de la cour d'appel de Paris (22 décembre 1848). Le nouveau « premier » s'attacha dès lors à la fortune du prince, fit partie de la Commission consultative après le coup d'Etat, et entra au nouveau Sénat le 26 juin 1852. Le 9 mai suivant, il publia dans la *Gazette des Tribunaux* un article : *la Révolution impériale à Rome*, destiné à préparer la restauration de l'empire : « Plus une démocratie est étendue, écrivait-il, plus elle a besoin d'un gouvernement ferme. Le centre de tout mouvement doit être d'autant plus fort que la circonférence est plus vaste. C'est une loi dynamique, qui est en même temps une loi du monde moral. » Ce fut lui qui, en novembre suivant, fut rapporteur du sénatus-consulte demandant la transformation de la présidence déconuante en empire héréditaire, et qui ne rencontra, au Sénat, qu'une voix d'opposition, celle de M. Vicillard, ancien précepteur de Louis-Napoléon ; dans son rapport il disait que le prince Louis-Napoléon était « le représentant de deux siècles et de deux esprits, du passé et du présent, de la royauté et du peuple, l'incarnation de la démocratie organisée ». Premier président à la cour de cassation (18 décembre 1852), président du Sénat douze jours après (30 décembre), M. Troplong remplit ces hautes fonctions avec une froide et correcte impartialité, sans discontinuer ses importants travaux sur le droit et l'histoire. On a de lui : *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains* (1843) ; *Du pouvoir de l'Etat sur l'enseignement, d'après l'ancien droit public* (1844) ; des articles dans la *Revue contemporaine*, etc. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (12 novembre 1840), membre du conseil privé (1858), conseiller général de l'Eure, grand-croix de la Légion d'honneur (30 décembre 1854). Un décret impérial accorda à sa veuve une pension de 20,000 francs.

**TROTTIER (PIERRE)**, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Angers

(Maine-et-Loire) le 11 décembre 1756, mort à Bourges (Cher) le 29 août 1838, était, en 1779, avocat au parlement de Paris. Docteur en droit à Angers en 1780 et avocat au présidial de la même ville, agrégé à la faculté de droit d'Angers en 1782, il publia, en 1783, un ouvrage estimé intitulé : *Principes des coutumes d'Anjou et du Maine*. Professeur de droit à Bourges en 1785, il adopta les idées de la Révolution, devint officier municipal et procureur de la commune de Bourges en 1793, haut-juré du Cher l'année suivante, président du tribunal de district en 1792, et donna sa démission au commencement de 1793. Suspect de fédéralisme, il devint, après le 9 thermidor, membre du comité de surveillance. Procureur-syndic du district en l'an III, 1<sup>er</sup> juge au tribunal du département du Cher, puis membre du jury d'instruction du district, administrateur des hospices de Bourges en l'an VI, il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Cher au Conseil des Cinq-Cents, s'y fit peu remarquer, se rallia au 18 brumaire, et fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Cher au Corps législatif. Il en sortit en l'an XV, reprit alors l'administration des hospices, et n'exerça plus jusqu'à sa mort aucun mandat électif.

**TROYANNE (JEAN-FRANÇOIS)**, député au Conseil des Anciens, né à Trassange (Moselle) le 19 février 1737, mort à Ottange (Moselle) à une date inconnue, était avocat et receveur des consignations au bailliage de Thionville, lorsqu'il fut élu député du tiers à l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés, en 1787. Il en devint le procureur-syndic et se montra partisan des idées nouvelles. Il n'exerça aucune fonction publique jusqu'en l'an V et fut élu alors, le 23 germinal, député de la Moselle au Conseil des Anciens, par 176 voix (201 votants) ; son élection fut annulée au 18 fructidor, comme entachée de royalisme. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal civil de Thionville le 23 floréal an VIII, conseiller général en l'an XI, et refusa l'année suivante la place de président au même tribunal.

**TROUARD-RIOLLE (AUGUSTE-PIERRE)**, député de 1879 à 1889, né à Dieppe (Seine-Inférieure) le 19 mai 1824, fut reçu avocat à Paris, en 1846, et acheta une étude d'avoué à Rouen (1852). Il la céda dix ans plus tard, et se fit inscrire au barreau de Rouen. Conseiller général de Dieppe (1871), il entra (27 mai 1876) dans la magistrature, comme juge suppléant au tribunal civil de Rouen, et fut nommé juge en 1878. Candidat républicain (15 juin 1879) dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Dieppe, en remplacement de M. Lebourgeois, décédé, il fut élu député par 7,901 voix (10,944 votants, 14,155 inscrits), contre 2,856 à M. Estancelin. Il prit place à la gauche modérée, et vota pour l'article 7 et contre l'amnistie plénière. Réélu, le 21 août 1881, par 6,826 voix (8,187 votants, 14,019 inscrits), M. Trouard-Riolle soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, et adopta les crédits de l'expédition du Tonkin. Aux élections du 4 octobre 1885, il fut porté sur la liste opportuniste de la Seine-Inférieure et réélu, le 10<sup>e</sup> sur 12, député de ce département, par 79,370 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). Il fit partie, comme précédemment, de la majorité, donna son suffrage aux ministères Rouvier et Tirard, vota l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement

(11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**TROUILLE (JEAN-NICOLAS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 1<sup>er</sup> avril 1750, mort à Brest (Finistère) le 3 août 1825, était employé du génie maritime au port de Brest quand il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents, par 101 voix (270 votants). Il s'y occupa d'abord de l'organisation de la marine et des travaux des ports, et repoussa le code hypothécaire. En 1796, il donna l'*Ami du peuple*, demanda la continuation des poursuites contre les auteurs des crimes révolutionnaires, se prononça contre le transfert des déportés dans la baie de Saint-Georges, défendit la liberté de la presse, combattit la création du tachygraphe et parla en faveur des prêtres catholiques, en s'opposant à ce qu'on exigeât d'eux des déclarations qui inquiéteraient leur conscience. Membre et rapporteur de la commission saisie de la proposition du Directoire pour l'aliénation du Palais-Royal, il en empêcha la vente, au nom de la Patrie, ainsi que celle du château de Versailles, et approuva la création de l'École polytechnique. En l'an VI, à l'exposition de Louvre, il obtint le prix proposé pour le meilleur travail sur l'architecture, en présentant deux plans d'hôpitaux maritimes. A sa sortie des Cinq-Cents, il retourna à Brest, où il prit une part active à l'agrandissement et à l'amélioration des ports. Il travailla ainsi au port de Rochefort et à la fonderie de la marine à Ruelle, et fut mis à la retraite en 1821.

**TROUILLET (BALHAZAR)**, député en 1789, né et mort à des dates inconnues, négociant à Charlieu (Rhône), fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéschaussée de Lyon. Il prêta le serment du Jeu de paume et ne joua dans la majorité qu'un rôle effacé. Sa carrière politique prit fin avec la session.

**TROUSSEAU (ARMAND)**, représentant du peuple en 1848, né à Tours (Indre-et-Loire) le 14 octobre 1801, mort à Paris le 22 juin 1867, fit ses études comme boursier au lycée d'Orléans, fut reçu bachelier ès lettres, entra, le 1<sup>er</sup> novembre 1819, comme répétiteur, à l'Institution de M. Schmitt à Tours, et, le 21 novembre 1820, comme régent de rhétorique au collège de Châteauroux. A l'instigation du docteur Bretonneau, il résolut d'étudier la médecine, et vint à Paris dans ce but. Mais l'École de médecine ayant été formée par Frayssinous, il dut revenir à Tours où il suivit la clinique du docteur Bretonneau. Docteur en médecine en 1825, interne à Charanton, où il se livra à de sérieuses études d'anatomie comparée sur les animaux domestiques, agrégé en 1827, il fut chargé d'observer l'année suivante une épidémie de diphtérie en Sologne, et y pratiqua avec succès le second cas de trachéotomie. De retour à Paris, il fut de nouveau envoyé en mission à Gibraltar, pour y observer la fièvre jaune, avec Louis et Chorvix. Il y contracta l'épidémie et faillit en mourir. Découragé à son retour, en 1830, et nommé médecin des hôpitaux, il suppléa Récamier à l'Hôtel-Dieu pendant trois ans, partagea avec Belloc, en

1836, le prix de l'Académie de médecine sur la phthisie laryngée, et obtint au concours, en 1839, la chaire de thérapeutique à la faculté. De 1839 à 1848, il fit une clinique très suivie à l'hôpital Saint-Antoine, puis à l'hôpital Necker, passa en 1848 aux Enfants-Malades, où il vulgarisa la pratique de la trachéotomie dans les cas de croup et de la thoracotomie dans les épanchements pleurétiques. Élu, le 23 avril 1848, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 7, par 24,801 voix (72,675 votants, 87,002 inscrits), il fit partie du comité du travail et vota, en indépendant, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et pour celles contre Causidière, pour l'incompatibilité des fonctions, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il fut appelé, le 18 décembre 1852, à remplacer à la clinique interne de l'Hôtel-Dieu M. Chomel, démissionnaire pour refus de serment. Commandeur de la Légion d'honneur en août 1859, il n'avait été élu à l'Académie de médecine qu'en 1856. Admis à la retraite comme professeur à la faculté de médecine le 25 février 1867, il mourut peu après, d'un cancer, après avoir réglé lui-même ses obsèques et annoncé le moment de sa mort. On a de lui : *Traité de thérapeutique et de matière médicale* (Paris, 1836-39, 3 volumes); *Traité pratique de la phthisie laryngée et des maladies de la voix* (1837); *Nouvelles recherches sur la trachéotomie pratique dans la période extrême du croup* (1851); *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu* (1862-66, 2 volumes); il a en outre collaboré aux *Archives générales de médecine*.

**TROUVÉ (CHARLES-JOSEPH, BARON)**, membre du Tribunat, né à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire) le 24 septembre 1763, mort à Paris le 18 octobre 1866, fils d'un menuisier, fut adopté par un riche financier, M. Pauly, plus tard secrétaire ordinaire de Marie-Antoinette, qui lui fit faire ses études à l'Université de Paris, le plaça comme clerc chez un notaire, et le fit entrer, en 1791, comme rédacteur au *Moniteur* dont il devint rédacteur en chef en 1794, le jour même de la chute de Robespierre (9 thermidor an II). Il y publia un grand nombre d'articles consacrés en prose ou en vers à célébrer le pouvoir quel qu'il fut. Grâce à la protection de La Revellière-Lépeaux, il fut nommé secrétaire du Directoire exécutif, le 12 brumaire an IV; mais il donna sa démission trois jours après, le 15, en prétextant de son insuffisance. Nommé, le 24 nivôse de la même année, professeur de législation à l'École centrale, il refusa encore ce poste, et obtint, par le crédit de La Revellière, d'être envoyé, le 20 frimaire an V, à la cour de Naples, comme secrétaire de légation. Successivement chargé d'affaires de France près la cour de Naples le 18 brumaire an VI, ambassadeur près la République cisalpine le 15 pluviôse suivant, ministre plénipotentiaire près la cour de Wurtemberg le 4 vendémiaire an VII, il dut quitter Stuttgart un mois après, en raison de son insuffisance notoire. La Revellière affirme dans ses *Mémoires* que sa conduite y fut correcte. Partisan de Bonaparte, Trouvé applaudit au 18 brumaire et entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII. Il fit partie de la commission d'examen du nouveau programme d'édu-

cation qu'il défendit devant le Corps législatif. Nommé préfet de l'Aude le 3 messidor an XI, membre de la Légion d'honneur le 17 messidor an XII, baron de l'Empire le 3 décembre 1809, officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, il fut des plus empressés à adhérer au retour des Bourbons qui le laissèrent à sa préfecture. Il la quitta aux Cent-Jours, et écrivit, le 5 avril 1815, au ministre de l'Intérieur : « J'ai servi l'empereur avec fidélité pendant onze ans ; en prêtant, l'année dernière, un nouveau serment, je n'ai point insulté au malheur. Aujourd'hui j'aime mieux quitter mes fonctions que de changer perpétuellement de langage et de sentiment. » Le général comte de Laborde, commandant de la 1<sup>re</sup> division militaire, lui ordonna de quitter sous une heure le département. La seconde Restauration le ramena à Careassonne, où il se montra d'un royalisme exalté, et offrit, le 7 janvier 1816, d'abandonner son traitement d'officier de la Légion d'honneur pendant cinq ans, pour soulager le budget de l'Etat. Mais les exagérations de son zèle monarchiste provoquèrent sa destitution le 26 septembre suivant. En septembre 1818, le duc d'Angoulême lui fit obtenir une allocation de 500 francs par mois, comme auteur de l'*Essai historique des Etats du Languedoc* ; en 1819, Trouvé devint éditeur responsable du *Conservateur*, journal ultraroyaliste, qui dura un an, puis, en 1820, directeur d'une imprimerie à Paris. Le ministre Polignac le nomma maître des requêtes en service extraordinaire le 26 août 1829, et chef de la division des beaux-arts au ministère de l'Intérieur (février 1830). Les événements de juillet vinrent interrompre de nouveau sa carrière, et Trouvé rentra dans la vie privée pour n'en plus sortir. Une note de police du 18 mai 1831 le dénonça comme « ennemi juré du gouvernement actuel, contre lequel il se propose de publier un journal. » Le baron Trouvé était complètement tombé en enfance lorsqu'il mourut. On a de lui : *Pausanias*, tragédie en cinq actes, en vers, dont le sujet est le 9 thémidor, représentée en 1795 sur le théâtre Feydeau (Careassonne, 1810) ; *Essai historique sur les Etats-Généraux de la province de Languedoc et description générale et statistique du département de l'Aude* (Paris, 1813-19, 2 volumes) ; *Jacques Cœur* (1810) ; *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne* (Bagnyolles, 1851) ; *Le dauphin, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV* (1856). Il a en outre collaboré à l'*Almanach des Muses*, aux *Annales de la littérature et des arts* et aux journaux *l'Europe et la France*.

**TROUVÉ-CHAUVEL** (ARISTE-JACQUES), représentant en 1818 et ministre, né à la Suze (Sarthe) le 8 novembre 1805, mort à Paris le 13 octobre 1883, fut destiné au commerce. Il entra chez un négociant du Havre, visita ensuite l'Angleterre et l'Ecosse, revint au Mans en 1833, dirigea dans cette ville un magasin de draperies, puis y créa un comptoir d'es-compte et la Banque de la Sarthe, dont il devint directeur. Nommé maire du Mans par ses concitoyens, il eut, en cette qualité, à haranguer le duc de Nemours de passage dans cette ville ; le discours très indépendant qu'il prononça « afin de faire connaître les besoins et les sentiments du pays » le fit destituer, ainsi que tous ses collègues du conseil municipal et même les employés dépendant de la mairie. Mais il fut réélu, peu de jours après, conseiller municipal, et bientôt adjoint au maire. Re-devenu maire au lendemain

de la révolution de février, et nommé commissaire général de la République dans les départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne, il fut élu (23 avril 1848) représentant de la Sarthe à la Constituante, le 1<sup>er</sup> sur 12, par 115,016 voix (124,212 votants). Dans une lettre à Ledru-Rollin, il s'était déclaré « républicain de Rome et de Sparte » ; il siégea néanmoins dans les rangs des républicains de la nuance la plus modérée, fut appelé, après le 15 mai, à succéder à Caussidière comme préfet de police, et occupa ce poste pendant les Journées de juin ; il le céda, le 19 juillet, à M. Ducoix, devint alors préfet de la Seine, et accepta, le 25 octobre 1848, le portefeuille des Finances, qu'il garda jusqu'à l'expiration des pouvoirs du général Cavaignac à l'Assemblée. M. Trouvé-Chauvel vota pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. A partir de l'élection de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République, M. Trouvé-Chauvel cessa de prendre part aux travaux parlementaires. Non réélu à la Législative, il n'eut plus, dès lors, aucun rôle politique.

**TROY** (FRANÇOIS-HENRI-JOSEPH), député de 1835 à 1839, né à Layment (Gers) le 22 avril 1771, mort le 13 juin 1841, était juge d'instruction au tribunal civil et conseiller général de Lombez, quand il fut élu député du 4<sup>e</sup> collège du Gers (Lombez), le 10 janvier 1835, en remplacement de M. Persil qui avait opté pour Condom, par 123 voix (226 votants), contre 93 à M. de Panat. Réélu, le 1 novembre 1837, par 131 voix (261 votants, 301 inscrits), il siégea parmi les ministériels, approuva la loi de dissolution, l'adresse de 1839, et soutint le cabinet Molé. Il rentra dans la vie privée à la dissolution de 1839.

**TRUBERT** (ÉTIENNE-PIERRE-GABRIEL), député de 1877 à 1881, et de 1885 à 1889, né à Paris le 10 novembre 1845, entra dans la carrière administrative comme auditeur au conseil d'Etat, pendant la période du 16 mai, il fut chef-adjoint du cabinet du duc de Broglie. Conseiller général de Tarn-et-Garonne, il se présenta, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Moissac avec l'appui officiel du gouvernement du maréchal, et fut élu député par 8,630 voix (15,193 votants, 17,916 inscrits), contre 6,434 à M. Chablié, des 363, député sortant. Son élection ayant été invalidée, M. Trubert obtint, le 7 juillet 1878, la confirmation de son mandat, par 7,336 voix (14,440 votants, 17,991 inscrits), contre 6,976 à M. Chablié. Il prit place au centre droit, et vota avec la minorité conservatrice, contre l'amnistie, contre le retour des Chambres à Paris (au Congrès). Au renouvellement du 21 août 1881, il ne recueillit que 7,841 voix, contre 7,518 à l'élu républicain, M. Chablié ; il revint à la Chambre, comme député de Tarn-et-Garonne, le 4 octobre 1885, élu, le 2<sup>e</sup> sur 4, par 31,273 voix (59,851 votants, 69,647 inscrits). L'élection fut encore invalidée ; mais M. Trubert fut renvoyé au Palais-Bourbon, le 20 décembre 1885, le 3<sup>e</sup> sur 4, par 30,912 voix (61,735 votants, 70,064 inscrits). Il reprit sa place à droite, opina contre le gouvernement républicain, repoussa la loi scolaire, l'expulsion des princes, protesta (avril 1886) contre les pensions accordées aux « victimes » de février

1818, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1833), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Hasbanc restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**TRUC** (ANFOINE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Draguignan (Var) le 4 mars 1758, mort à une date inconnue, était président du tribunal de Draguignan, quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Var au Conseil des Cinq-Cents. Il ne s'y fit pas remarquer, refusa de se rallier au 18 brumaire et fut exclu à cette date du corps législatif.

**TRUELLE** (CHARLES-ADOLPHE), député de 1876 à 1885, né à Paris le 20 février 1816, d'une famille dont les membres ont rempli, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ces charges de judicature à Troyes, était négociant à Coudreceau (Eure-et-Loir). Membre de la chambre de commerce de cette ville et maire de Coudreceau, il se présenta, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, et fut élu député par 6,794 voix, sur 9,589 votants et 11,833 inscrits, contre 2,693 à M. Vaucher, sur une profession de foi dans laquelle il disait « qu'il était devenu républicain comme la France était républicaine ». Il siégea au centre gauche et fut des 303. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 7,665 voix (10,514 votants, 12,013 inscrits), contre 2,805 au marquis de Pontol-Pontcarré, ancien représentant, candidat officiel, il reprit sa place dans la majorité républicaine, soutint le cabinet parlementaire de Dufaure et vota contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour le retour du parlement à Paris, pour l'article 7. Le 21 août 1881, M. Truelle obtint sa réélection par 5,517 voix (8,989 votants, 11,973 inscrits), contre 2,253 à M. Morin et 698 à M. Berthé. Il appuya de ses votes les cabinets Gambetta et J. Ferry, se prononça contre la séparation de l'Église et de l'État et pour les crédits de l'expédition du Tonkin, compta parmi les membres les plus zélés de la majorité opportuniste, et ne se représenta pas aux élections de 1885. Conseiller général du canton de Thiron-Gardais.

**TRUGUET** (LAURENT-JEAN-FRANÇOIS, COMTE), ministre et pair de France, né à Toulon (Var) le 10 janvier 1752, mort à Paris le 26 décembre 1839, « fils de sieur Jean-François Truguet, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Anna-Dorothea David », entra comme élève dans la marine en 1765 ; après plusieurs examens heureux, il prit place dans la compagnie des gardes du pavillon, où il se signala par différents travaux nautiques. Il venait d'être promu enseigne quand éclata la guerre d'Amérique (1778). Attaché à l'état-major du comte d'Estaing, il sauva la vie à son chef à l'assaut de Savannah, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Après les campagnes de 1781 et 1782, il entra en France, demanda à accompagner M. de Choiseul dans son ambassade à Constantinople, et obtint le commandement de la corvette qui devait rester aux ordres de l'ambassadeur. Chargé de la mission spéciale

d'apprendre l'art naval aux officiers turcs, il publia à cette occasion un *Traité pratique de manœuvres navales et de tactique*, qui fut traduit en turc. Peu après, il fut chargé par Louis XVI de négocier avec les beys de l'Égypte et les cheiks du désert des conventions qui ouvraient à notre commerce le chemin des Indes par la route de Suez et de la mer Rouge. À son retour en France, au commencement de 1789, Truguet remit au roi un mémoire sur l'isthme de Suez, qui fut plus tard communiqué à Bonaparte ; il fut nommé major de vaisseau, puis capitaine de frégate l'année suivante, et attaché au port de Brest. En 1791, il fut envoyé en Angleterre pour y étudier l'organisation maritime. Capitaine de vaisseau le 8 janvier 1792, et contre-amiral le 1<sup>er</sup> juillet suivant, il reçut l'ordre d'organiser l'escadre de la Méditerranée, dans le but de porter la guerre sur les côtes de la mer Noire et d'y appuyer les armées turques ; mais la flotte concourut à la guerre contre la Sardaigne, et Truguet, qui la commandait, participa à la prise de Nice, de Villefranche et d'Oneglia. De retour à Paris, il fit d'abord ajouter au code de 1790 plusieurs dispositions pénales destinées à prévenir l'esprit d'insubordination qui s'était manifesté dans les équipages. Il attendit ensuite des ordres pour recommencer la campagne. Ces ordres ne venant pas, il écrivit à ce sujet plusieurs lettres au président de la Convention :

« Paris, 23 juin 1793.

« Citoyen président, responsable de mes actions à la République, je le suis également de mon inactivité. Appelé à Paris pour présenter des vues sur l'emploi de nos forces navales dans la Méditerranée et sur l'organisation de la marine, je ne suis plus occupé qu'à solliciter, comme chef et citoyen, les droits de servir utilement ma patrie. Trois mois écoulés, et l'Europe étonnée se demande ce que sont devenus et les vaisseaux et les marins de la France ; notre commerce du Levant touche à sa ruine ; la contagion de l'insubordination fait des progrès ; le vil intérêt personnel se couvre du masque du patriotisme et les ennemis croissent sur nos côtes et nous menacent.

« Comment souffrir l'idée de la supériorité, même momentanée, des Espagnols ? Quelle honte pour un cœur républicain, pour un marin français !

« Citoyen président, je vous dois la vérité, je la dois à mon pays et à moi-même. Oui, nous avons les forces les plus imposantes, les meilleurs vaisseaux de l'univers, des marins excellents qui brûlent de patriotisme et de courage, et seraient invincibles sous les couleurs républicaines ; mais je ne sais quelle léthargie enchaîne tous nos travaux et entrave l'exécution des plans que j'ai proposés ; une aristocratie invisible désorganise tous nos moyens, entretient dans nos ports une agitation criminelle qui nous déshonore et nous ruine. Il en est temps encore, citoyens représentants, tonnez sur les coupables ; que des lois justes, des règlements sévères apprennent aux bons ce qu'ils doivent faire, aux méchants ce qu'ils doivent craindre. La discipline est la première des armes ; l'armée navale de Toulon l'attend, et son chef vous déclare qu'elle ne peut rien sans elle. Ce n'est pas le commandement seul, c'est l'obéissance qui assure les succès et la gloire. Je ne puis répéter de l'un qu'en ne doutant point de l'autre. Sans doute je mourrai

pour mon pays, mais je voudrais mourir vainqueur.

« Signé : TRUGUET, contre-amiral, commandant l'armée navale de la République dans la Méditerranée. »

Dans une seconde lettre, du 22 juillet suivant, il protesta contre les persécutions dont ses meilleurs officiers étaient les victimes. On se disposait enfin, sur ses pressantes sollicitations, à lui rendre un commandement actif, quand il fut atteint par la loi des suspects, destitué sur la dénonciation de la légion marseillaise, et incarcéré. Remis en liberté au 9 thermidor, promu vice-amiral en vénéral au III, il fut appelé, l'année suivante, le 1<sup>er</sup> novembre 1795, au ministère de la Marine, dont il réorganisa le personnel, chassa toutes les créatures des comités révolutionnaires et mit la dernière main à la flotte de l'expédition d'Irlande. Il s'occupa aussi du renforcement de nos armées navales à Saint-Domingue, aux Antilles et aux Indes, où il se proposait de secourir Tipoo Sahib. L'escadre d'Irlande, dispersée par la tempête et poursuivie par les vaisseaux anglais, rentra bientôt à Brest diminuée de moitié. Ayant déplu à la majorité des Directeurs et dénoncé à plusieurs reprises par Vaublanc et Boissy-d'Anglas, Truguet fut remplacé au ministère de la Marine, le 18 juillet 1797, par l'amiral l'Évêque-le-Pelley, et fut nommé, le 20 octobre suivant, ambassadeur à Madrid. Il y obtint la mise en liberté des Français faits prisonniers aux colonies, négocia un traité de commerce avantageux pour la France, et témoigna aux émigrés un intérêt trop particulier pour n'être pas remarqué. Rappelé en mai 1798, il prolongea sans raison son séjour en Espagne, fut porté sur la liste des émigrés, arrêté à son arrivée à Paris le 17 novembre, exilé en Hollande et rayé des cadres, le 2 juillet 1799, sur les instances de Collier et de Talleyrand. Le 18 brumaire trouva en lui un partisan nommé conseiller d'Etat dans la section de la marine le 26 septembre 1801, il demanda, dans la discussion préparatoire du consulat à vie, qui remplacerait le premier Consul en cas de maladie : « Personne, répondit Bonaparte; autrement, on dirait toujours que je suis malade. » Truguet reçut en 1802 le commandement des escadres combinées de France et d'Espagne, réunies à Cadix. Les préliminaires de la paix empêchèrent cette flotte de pouvoir efficacement agir. Mais Truguet ayant, sans motif, contrevenu aux ordres du premier Consul, qui ordonnaient aux équipages de se tenir en haleine, s'étant en outre laissé bloquer par des forces minimes, parce qu'il n'avait pas pris le soin de s'éclairer en mer, fut destitué de son commandement, au moment où, envoyant l'adhésion des marins à l'établissement de l'empire, il écrivait : « En me chargeant de vous transmettre ce vœu si bien senti, permettez-moi de vous offrir avec franchise le mien personnel... Conservez le titre de premier Consul, titre bien supérieur, par l'éclat que vous lui avez donné, à ceux de roi et d'empereur. » Truguet crut que cette phrase était la cause de sa destitution, alors que cette destitution était déjà prononcée avant que Napoléon eût reçu sa lettre. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), il refusa, par humeur, le 25 prairial, la plaque de grand-officier, qu'il ne se décida à accepter que le 23 octobre 1811. L'empereur, froissé, le raya du conseil d'Etat, mais lui conserva une partie de sa solde d'officier général. Truguet ne reprit

du service actif qu'en 1809 comme préfet maritime de Rochefort. Il rallia l'escadre incendiée dans la rade de l'île d'Aix par les Anglais, et devint, le 24 mars 1811, préfet maritime de la Hollande, situation qu'il garda jusqu'en 1813, et qu'il ne quitta qu'après avoir assuré le retour en France de ses compatriotes. Mais il fut enlevé, à Rotterdam même, par un parti de cosaques et resta prisonnier jusqu'à la paix. Louis XVIII le nomma grand-croix de la Légion d'honneur le 2 septembre 1814, et comte le 13 janvier 1815. N'ayant pris aucune part aux Cent-Jours, il fut désigné, en juillet 1815, pour protéger Brest contre l'invasion étrangère. Commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816, grand-croix de Saint-Louis le 21 octobre 1815, il devint pair de France le 5 mars 1819. A la Chambre haute, Truguet ne prit la parole que dans les discussions relatives aux questions maritimes et vota en général avec les partisans de la Charte. Rallié au gouvernement de Juillet, il fut nommé amiral honoraire le 19 novembre 1831. On a de lui : *Rapport fait en 1788, par M. Truguet, major de vaisseau, sur les cartes marines levées par lui dans les mers du Levant* (Annales maritimes, 1822).

**TRULLARD** (NARCISSE), membre de la Convention, né à Sourre (Côte-d'Or) le 29 octobre 1738, mort le 12 décembre 1805, appartenant à l'armée, comme officier du génie. Elu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Côte-d'Or, le 8e sur 10, avec 214 voix sur 363 votants, il reprit place à la Montagne et se prononça en ces termes lors du procès du roi : « Je vote, dit-il, pour la mort du tyran. » En mission sur les côtes de l'Océan, il rendit compte à la Convention des opérations militaires dirigées contre la Vendée, fut envoyé à Brest, puis à Dunkerque, et confirma la victoire d'Hondschoote. Tandis qu'il se trouvait aux armées, un soldat, admis le 13 septembre 1793, à la barre de l'Assemblée, fit hommage à la Convention d'un drapeau pris sur les Anglais dans une sortie à Dunkerque, et en même temps d'un boulet de six livres qui, dit le compte rendu officiel, « a passé par-dessus la tête du citoyen Trullard, représentant du peuple. » Après la session conventionnelle, il devint commissaire du Directoire, et rentra dans la vie privée au 18 brumaire.

**TRUMEAU** (FRANÇOIS-AUGUSTIN), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Issoudun (Indre) le 15 juin 1752, mort à Issoudun le 15 janvier 1835, fut nommé, en 1780, avec dispense d'âge, conseiller du roi et lieutenant criminel au bailliage d'Issoudun. Pendant la Révolution, à laquelle il ne se montra pas hostile, il exerça des fonctions municipales et devint juge de son district. Elu, le 21 germinal an V, député de l'Indre au Conseil des Cinq-Cents, par 88 voix (124 votants), il s'y occupa principalement de questions agricoles, s'opposa à l'ouverture des sociétés politiques et prit part à la discussion sur l'emprunt forcé. Partisan du 18 brumaire au succès duquel il coopéra, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur député de l'Indre au nouveau Corps législatif. Il y fit partie d'un grand nombre de commissions sur les projets de lois relatifs à la formule d'adoption, à la clôture de la liste des émigrés, à l'organisation des tribunaux, à la

création d'un tribunal criminel spécial, à l'établissement des bourses de commerce, à l'élection de juges de paix, à la concession des mines, à l'organisation du notariat, et à la discussion des titres II et III du code civil. Secrétaire du Corps législatif le 13 nivôse an XI, il en sortit la même année, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

**TRUTAT (ANTOINE-HENRI-AMABLE)**, député de 1837 à 1842, né à Paris le 27 juil. 1781, mort à Paris le 29 décembre 1843, propriétaire, fut élu député du 1<sup>er</sup> collège de l'Eurol (Eureux) le 26 mai 1837, en remplacement de M. de Salvandy nommé ministre, par 165 voix (354 votants). Réélu, le 4 novembre 1837, par 278 voix (463 votants, 582 inscrits), et, le 2 mars 1839, par 331 voix (514 votants, 600 inscrits), contre 161 à M. Orfila, il prit place au centre gauche, dans le groupe l'Assy, repoussa l'Adresse de 1839, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, pour les incompatibilités et pour l'adjonction des capacités. Cet électicisme ne lui réussit pas, car il cessa de faire partie de la Chambre aux élections de 1842.

**TRY (BERTRAND)**, député de 1815 à 1820, né à Paris le 9 février 1751, mort à Paris le 10 avril 1821, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Seine, par 131 voix (293 votants, 230 inscrits). Réélu, le 4 octobre 1816, par 131 voix (201 votants), il siégea, en 1815, dans la minorité ministérielle, au centre en 1816, et vota pour les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Il ne se représenta pas en 1820. Président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de la Seine depuis le 13 octobre 1815, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat en service extraordinaire le 4 novembre 1818, et conseiller à la cour de cassation le 7 mars 1821. Il mourut un mois après cette dernière nomination.

**TRYON DE MONTALEMBERT (LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH-BONAYENTRE, MARQUIS DE)**, député au Corps législatif en 1809, né à Paris le 13 octobre 1758, mort à Taverny (Seine-et-Oise) le 17 mars 1846, « fils de haut et puissant seigneur, messire René-Claude-François de Tryon, marquis de Montalembert, seigneur d'Espavilliers, de Legurat et autres lieux, capitaine au régiment d'Archiac-cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marie-Anne Thibault », fut élève de l'école militaire de la Flèche, devint sous-lieutenant au régiment de la Marche-cavalerie, fut reçu par Monsieur, depuis Louis XVIII, le 27 mars 1775, chevalier de minorité des ordres royaux et militaires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, puis passa capitaine au régiment de Conti et chef d'escadron aux chasseurs du Gévaudan. Il servit à la Révolution, mais ne prit pas de service dans l'armée des princes, entra en France sous le Consulat, se rallia à l'Empire, et devint chambellan de l'empereur, chevalier de la Légion d'honneur et comte en 1808. Propriétaire à Brux (Vienne), il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député de la Vienne au Corps législatif, et devint questeur en 1810, et en sortit en 1812. A la Restauration, Louis XVIII le fit officier de la Légion d'honneur. Son nom est honorablement cité dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*.

**TRYON DE MONTALEMBERT (JULES-LOUIS-PIERRE-FORTUNÉ, MARQUIS DE)**, député de 1816 à 1818, né à Angoulême (Charente) le 8 décembre 1790, mort au château de Goud (Charente-Inférieure) le 8 février 1858, fils du précédent, suivit la carrière militaire et devint officier aux chasseurs à cheval de la garde impériale (jeune garde). Membre du conseil général de la Charente, il fut élu, le 1<sup>er</sup> août 1844, député du 5<sup>e</sup> collège de la Charente (Ruffec) par 173 voix (299 votants, 384 inscrits), contre 124 à M. de Girardin. Il siégea dans la majorité conservatrice, et soutint la politique de Guizot jusqu'à la révolution de 1848. Chevalier de la Légion d'honneur.

**TRYSTRAM (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-FRANÇOIS)**, député de 1876 à 1877, de 1878 à 1885, et de 1886 à 1889, né à Ghyvelde (Nord) le 9 janvier 1826, fonda à Dunkerque une importante maison de commerce. Membre de la chambre de commerce, il comptait parmi les républicains modérés, adversaires de l'Empire, lorsque le gouvernement de la Défense nationale le nomma (21 septembre 1870) sous-préfet de Dunkerque. Il donna sa démission le 1<sup>er</sup> avril 1871, fut élu conseiller général du canton ouest de Dunkerque, devint président de la chambre de commerce, s'intéressa à la question de l'amélioration des ports de la ville, et fut élu, le 20 février 1876, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Dunkerque, par 5,874 voix (9,839 votants, 13,595 inscrits), contre 3,920 à M. Dupuy de Lôme, bonapartiste. Il fut des 363. Candidat républicain, le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, il échoua avec 4,905 voix, contre 5,911 au candidat officiel élu, M. d'Arras. Mais l'élection de ce dernier ayant été invalidée, M. Trystram regagna son siège, le 7 juillet 1878, par 5,435 voix (8,100 votants, 11,180 inscrits), contre 2,248 à M. d'Arras, député sortant. Il appartient à la majorité opportuniste qui soutint le ministère Dufaure, vota pour l'article 7, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, contre l'amalgame plénière, et obtint le renouvellement de son mandat, le 21 août 1881, par 6,364 voix (7,130 votants, 11,541 inscrits). Il appuya les cabinets Gambetta et Ferry, et se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Nord, il échoua avec 122,937 voix (292,696 votants). Mais il prit sa revanche le 21 novembre 1886, avec 148,936 voix (273,636 votants, 352,693 inscrits), contre 122,970 à M. Dervaux, revint siéger à gauche, donna son suffrage à la politique des cabinets Rouvier et Tirard, et opina, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des Patriotes, pour le projet de loi La-bonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**TUAULT DE LA BOUVRIE (JOSEPH-GOLYEX)**, député en 1789 et au Corps législatif de l'an XIII à 1813, né à Ploërmel (Morbihan) le 19 mars 1744, mort à Ploërmel le 26 août 1822, « fils de maître François-Marie Tuault, conseiller du roy, sénéchal de la ville et maréchaussée de Ploërmel, et de dame François-Marie-Joséphine Cesson », fit ses études chez les Jésuites de Vannes, fut reçu avocat au parlement en 1763, et devint sénéchal de Ploërmel. Plusieurs fois député aux Etats de Bretagne, il refusa de laisser demander pour lui des

lettres de noblesse, prépara la rédaction du cahier des doléances du tiers, et fut élu, le 17 avril 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Ploërmel aux États-Généraux. Il vota avec la majorité, désapprouva le renvoi de Necker, fut une protestation de la municipalité de Ploërmel contre la conduite du parlement de Rennes, et proposa d'admettre à la fédération du 11 juillet 1790 les anciennes milices des provinces. Affligé de la marche des événements, il se tint à l'écart des fonctions publiques après la cession, fut arrêté comme suspect sous la Terreur, s'évada, une nuit, de la prison des Ursulines où il avait été enfermé, se cacha dans la campagne pendant quelques mois, puis, lassé de cette existence, et prévenu d'émigration, revint se constituer prisonnier. « On fit venir Tuault devant le comité, raconte M. René Kerviler. — Quel sort attends-tu donc de nous? lui dit-on. — La liberté! répondit-il fièrement. — Tu as donc une caution? — Ouvrez la fenêtre, répliqua le prisonnier, et demandez au premier passant s'il veut être la caution du citoyen Tuault. » Un laboureur de la Noë Verte, nommé Sébillot, passait justement sur la place. On l'interpella et il accepta sans hésiter cette responsabilité dangereuse. Tuault était libre, et ses concitoyens le nommèrent aussitôt juge au tribunal du district et commandant de leur corps de garde. » Peu de jours après, Prieur (de la Marne), qui épura les administrations du Morbihan, donna ordre de l'arrêter; Tuault ne fut remis en liberté qu'après plus de cinq mois de détention. Il fut encore arrêté une quatrième fois avant le 9 thermidor; il allait être envoyé devant le tribunal révolutionnaire de Paris, quand Robespierre fut renversé. Ses deux neveux, de Landivy-Tredion, ayant été pris et fusillés à Quiberon, Tuault fut encore compromis, arrêté une cinquième fois (ventôse an IV), remis en liberté après un mois de prison à Vannes, et placé en surveillance dans cette ville. Le gouvernement consulaire le nomma conseiller d'arrondissement, et, le 4 vendémiaire an XIII, Tuault fut élu, par le Sénat conservateur, député du Morbihan au Corps législatif; son mandat lui fut renouvelé le 3 octobre 1803; il devint, la même année, suppléant du juge de paix de Ploërmel, puis chevalier de la Légion d'honneur (6 novembre 1810), et président de canton. Membre de plusieurs sociétés littéraires, il publia, vers cette époque, des traductions d'ouvrages anglais et des contes en vers. Il siégea au Corps législatif jusqu'en 1815, parla sur les biens non vendus des émigrés, et sur la naturalisation des habitants des départements réunis à la France, fut anobli par Louis XVIII le 5 novembre 1811, promu officier de la Légion d'honneur le 26 janvier 1815, et nommé, l'année suivante, conseiller général du Morbihan, et président du tribunal de Ploërmel à 72 ans. Il mourut dans ses fonctions. On a gravé sur sa tombe l'épithète qu'il avait composée pour lui-même : « Passant, ne le foule pas, lui qui n'a foulé personne. »

**TUEUX** (PIERRE-BARBE-CONSTANT LE) député de 1831 à 1848, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 24 mars 1785, mort à Saint-Brieuc le 29 juillet 1854, armateur et négociant à Saint-Brieuc, maire de cette ville, conseiller général et membre du conseil supérieur de commerce, fut successivement élu député du 1<sup>er</sup> collège des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc) le 5 juillet 1831, par 116 voix (194 votants, 253 inscrits),

contre 51 à M. Le Provost de Launay et 22 à M. Claude Rouxel; le 21 juin 1831, par 127 voix (174 votants, 245 inscrits), contre 37 à M. J. Laffitte; le 4 novembre 1837, par 123 voix (221 votants, 259 inscrits); le 2 mars 1839, par 113 voix (174 votants); le 9 juillet 1842, par 145 voix (256 votants, 297 inscrits), contre 100 à M. de Trobriant; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 152 voix (286 votants, 328 inscrits). M. Le Tueux siégea à l'extrême-gauche. Son grand-père ayant obtenu un commandement dans la marine, il se rapprocha du parti ministériel, mais combattit la loi de disjonction et le ministère Molé. A partir de 1839, il figura parmi les députés les plus dévoués au pouvoir, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur (1845).

**TUPINIER** (JEAN, CHEVALIER), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, représentant aux Cent-Jours, né à Uchizy (Saône-et-Loire) le 19 juillet 1753, mort à Tournus (Saône-et-Loire) le 4 mars 1816, fils de sieur Jean-Antoine Tupinier, notaire à Uchizy, et d'Anne-Claudine Bérardeau, était homme de loi, et juge-bailli de Tournus depuis un an, à l'époque de la Révolution. Membre du directoire du département (1790), juge au tribunal de cassation (1791), il fut élu, le 22 germinal an V, député de Saône-et-Loire au Conseil des Anciens, par 257 voix (362 votants); il vota avec le groupe de Clichy, fut arrêté au 18 fructidor, traduit devant la cour du Temple et acquitté. Après le 18 brumaire, il se rallia au nouveau régime, et fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de Saône-et-Loire au Corps législatif. Il y fit constamment partie du comité chargé de l'examen du projet de code pénal, et en sortit en l'an XV (1807). Membre de la Légion d'honneur, créé chevalier de l'empire le 11 juin 1810, il devint, en avril 1811, conseiller à la cour de cassation, fit partie du conseil général de Saône-et-Loire de 1812 à 1816, et le présida en 1814. Elu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le grand collège de Saône-et-Loire, avec 18 voix (92 votants, 266 inscrits), il fut l'un des membres qui demandèrent la reconnaissance de Napoléon II. Destitué de ses fonctions à la seconde Restauration, il échoua à la députation, le 22 août 1815, dans le même grand collège, avec 16 voix sur 175 votants, et mourut six mois après.

**TUPINIER** (JEAN-MARGUERITE, BARON), député de 1834 à 1836, pair de France et ministre, né à Chisery (Saône-et-Loire) le 18 décembre 1779, mort à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1850, fils du précédent et de dame Claudine Royer, entra à l'École polytechnique le 13 décembre 1794, en sortit comme élève ingénieur de la marine le 21 décembre 1796, et fut employé dans le génie maritime à Brest, à Toulon et à l'île de Saint-Domingue. A son retour, il fut quelque temps attaché au port du Havre, puis devint l'un des ingénieurs de la flottille réunie à Boulogne. A la dislocation de l'armée d'Angleterre, qui devint la grande armée, il alla à Gênes en 1805, puis à Venise en 1806, et resta à la direction des chantiers maritimes du Lido jusqu'en 1811. En 1813, il retourna à Boulogne pour y surveiller la vente ou l'utilisation militaire des matériaux provenant de la flottille.



Sous-directeur au ministère de la Marine en 1814, chef de division aux Cent-Jours, il fut mis en disgrâce à la seconde Restauration, et envoyé à Angoulême dans le service forestier de la marine. Au bout de dix-huit mois, Gouville-Saint-Cyr l'appela dans les bureaux du ministère; sous directeur des ports en 1818, et directeur en 1823, il fut nommé, l'année suivante, maître des requêtes au conseil d'Etat, et conseiller d'Etat en 1828, sous le ministère Martignac. Inspecteur général du génie maritime, il présida à l'organisation de la flotte qui transporta l'armée expéditionnaire à Alger, prit, après les journées de juillet 1830, par intérim, le portefeuille de la Marine, et donna aussitôt l'ordre de faire arborer le pavillon tricolore. Commandeur de la Légion d'honneur, il fut élu, le 2 janvier 1831, député du 6<sup>e</sup> collège du Finistère (Quimperlé), en remplacement de M. de Kernorial décédé, par 76 voix (133 votants, 148 inscrits), contre 49 à M. de Chateaubriant. Réélu, le 21 juin 1834, par 69 voix (133 votants, 146 inscrits), contre 62 à M. du Quillio; le 4 novembre 1837, par 71 voix (128 votants), et, le même jour, dans le 6<sup>e</sup> collège de la Charente-Inférieure (Rochefort), par 285 voix (454 votants, 514 inscrits), il opta pour ce dernier collège dans lequel il fut réélu, le 2 mars 1839, par 269 voix (441 votants). Il vota à la Chambre avec la coalition, contre le cabinet Molé, et fut appelé le 31 mars 1839, au ministère de la Marine, fonctions qu'il remplit jusqu'au 11 mai suivant. Il dut, à cette occasion, se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat le 10 mai 1839, par 205 voix (339 votants), contre 44 à M. Renou de Ballon. Nommé, à sa sortie du ministère, membre du conseil d'administration, il se représenta de nouveau à la députation, et fut réélu, le 22 juin 1839, par 235 voix (252 votants). Réélu encore, le 9 juillet 1842, par 232 voix (250 votants), nommé conseiller d'Etat, soumis à la réélection pour la troisième fois et renommé le 24 décembre 1842, par 266 voix (372 votants), M. Tupinier figura presque toujours dans la majorité ministérielle et vota notamment pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre l'adjonction des capacités, contre les incompatibilités et pour l'indemnité Pritchard. En récompense de ses services, il fut nommé pair de France le 11 août 1846, soutint la politique de Louis-Philippe, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

**TURCK** (LÉOPOLD-LOUIS), représentant du peuple en 1848, né à Nancy (Meurthe) le 11 novembre 1797, mort à Gray (Haute-Saône) le 5 juin 1887, fit ses études au lycée de sa ville natale et alla prendre à Paris le grade de docteur en médecine. Très lié avec Buchez, ilaida à organiser la Carbonnerie ou Lorraine, et spécialement la Vente de Nancy, fit une vive opposition aux Bourbons, et publia (1822-1835) *l'Almanach du peuple*, avec cette devise: « Tous les hommes sont égaux devant Dieu; en France, ils ne le sont pas devant la loi. » Il eut un procès en cour d'assises pour attaques contre Louis-Philippe. Après la suppression de *l'Almanach* (1835) en vertu des lois de septembre, il s'établit médecin à Plombières, où il continua sa propagande républicaine. A la révolution de février, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans les Vosges, donna sa démission pour protester contre les circulaires de Ledru-Rollin, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Vosges à

l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> sur 11, par 58,203 voix (85,959 votants, 106,755 inscrits). Membre du comité de l'Algérie et des colonies, il demanda que les maires fussent élus par le peuple, défendit parfois les idées socialistes, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Kateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après l'élection du 10 décembre, il fit une vive opposition à la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il retourna à Plombières, et ce-sa de s'occuper de politique. On a de lui: *Mémoire sur la fièvre typhoïde* (1842); *Un mode d'action des eaux thermales de Plombières* (1847); *De la vieillesse étudiée comme maladie et des moyens de la combattre* (1852); *Recherches cliniques sur diverses maladies du larynx, de la trachée et du pharynx* (1862); *Médecine populaire* (1870).

**TURCKHEIM** (JEAN), député en 1789, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 10 novembre 1719, mort à Altorf (grand-duché de Bade) le 28 janvier 1824, fut reçu licencié en droit à l'université de sa ville natale en 1771, devint ensuite avocat consultant et remplit différentes charges municipales. Élu, le 8 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la ville de Strasbourg, il se montra partisan modéré de la Révolution, prêta le serment du Jeu de paume, fut membre des comités de constitution, des subsistances, de l'agriculture et du commerce. Il donna sa démission le 24 novembre 1789, retourna à Strasbourg où il succéda comme maire à Dietrich, désapprouva le 10 août et l'abolition de la royauté et passa sur la rive droite du Rhin où il possédait des propriétés. En 1793, il représenta plusieurs princes allemands à la diète de Francfort, fut nommé, en 1806, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Hesse à Francfort, et, en 1816, fut envoyé à Rome par les princes protestants d'Allemagne pour y négocier un concordat avec le pape. Mais cette mission échoua. Il devint ensuite historiographe de la maison de Hesse-Darmstadt. On a de lui: *Mémoire du droit public sur Strasbourg et l'Alsace* (Strasbourg, 1789); *Tablettes généalogiques des illustres maisons de Zähringen et de Bade* (Darmstadt, 1819); *Histoire généalogique de la maison souveraine de Hesse* (Strasbourg, 1819, 2 volumes).

**TURCKHEIM** (BERNARD-FRÉDÉRIC, BARON), député de 1815 à 1816 et de 1819 à 1824, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 3 novembre 1752, mort à Strasbourg le 10 juillet 1831, propriétaire dans sa ville natale, fut quelque temps ministre des finances du grand-duc de Bade qui lui conféra le titre de baron. Membre de la Légion d'honneur à la Restauration en 1814, il fut élu député du grand collège de Bas-Rhin, le 23 août 1815, par 130 voix (179 votants, 269 inscrits). Il siégea dans la minorité ministérielle de la Chambre introuvable. Président de son collège électoral en 1819, membre du consistoire luthérien, il fut réélu député du même collège, le 11 septembre 1819, par 292 voix (493 votants, 795 inscrits), pri

placé au centre, repoussa les deux lois d'exception, mais approuva le nouveau système électoral amendé. Il rentra dans la vie privée aux élections de 1824.

**TURCKHEIM** (JEAN-FRÉDÉRIC, BARON DE), député de 1824 à 1831, et de 1836 à 1837, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 10 décembre 1780, mort à Paris le 13 décembre 1850, fils du précédent, était banquier dans sa ville natale. Après avoir échoué à la députation, le 27 février 1821, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement électoral du Bas-Rhin, avec 49 voix, contre 224 à l'élu, M. Humann, il fut élu, dans le grand collège du même département, le 6 mars suivant, par 113 voix (192 votants, 199 inscrits). Réélu, le 24 novembre 1827, par 116 voix (157 votants, 166 inscrits), et le 3 juillet 1830, par 115 voix (147 votants, 153 inscrits), il prit place au centre gauche, s'occupa principalement de la question des tabacs, et vota contre le ministère de Villèle et pour l'Adresse des 221. Il échoua le 5 juillet 1831, dans le 1<sup>er</sup> collège du Bas-Rhin (Strasbourg), avec 92 voix, contre 117 à l'élu, le général La Fayette, ne se représenta pas en 1834, mais fut élu, dans ce dernier collège, le 8 février 1836, par 211 voix (303 votants). Il siégea obscurément dans la majorité et ne se représenta pas en 1837.

**TUREL.** — V. y. MARTINIÈRE (DE LA).

**TURENNE** (HENRI-AMÉDÉE-MERCURE, COMTE DE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 23 septembre 1776, mort à Paris le 16 mars 1852, « fils de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Marie-Joseph-René de Turenne, chevalier, marquis d'Aynac, Montmurac, Deignac, le Vignac, Postleux, Angufranque, Montredoux, St-Jean de Mirabel, St-Félix-Flaignac, vicomte de Gerles, baron de Polins et autres lieux, maître de camp de cavalerie, habitant le château d'Aynac, diocèse de Cahors, généralité de Montauban, et de haute et très puissante dame Gabrielle Pauline de Baschi, son épouse », fut chevalier de Malte au berceau, et devint sous-lieutenant au régiment du roi à la mort de son frère. Lors de la Révolution, il refusa d'émigrer, et voulut reprendre du service militaire; mais, incarcéré à Lyon comme suspect pendant la Terreur, il ne fut remis en liberté qu'au 9 thermidor, et servit à l'armée des Pyrénées occidentales. Le décret de 1794 contre les nobles le força de quitter l'armée; il resta dans la vie privée jusqu'à la proclamation de l'Empire, et fut alors un des premiers à se rallier au nouveau pouvoir. Tandis que sa femme devenait dame du palais de l'impératrice Joséphine, lui-même fut attaché à la personne de l'empereur, comme officier d'ordonnance, et fit en cette qualité, et avec le grade de capitaine, la campagne de 1806. Chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1807, chef d'escadron après Tilsitt, il fut chargé de rapporter en France les drapeaux pris à l'ennemi. Chambellan de Napoléon après Wagram, premier chambellan et maître de la garde-robe en 1812, officier de la Légion d'honneur et colonel pendant la campagne de Russie, il fut créé comte de l'Empire le 11 novembre 1813. Il suivit Napoléon pendant la campagne de France, assista aux adieux de Fontainebleau, mais ne put obtenir l'autorisation d'accompagner l'empereur à l'île d'Elbe. Louis XVIII le nomma sous-lieutenant aux mousquetaires gris et chevalier de Saint-Louis; mais M. de Turenne se

démit de ces fonctions. Aux Cent-Jours, il reprit son service auprès de l'empereur, fut nommé pair le 2 juin 1815, puis commandeur de la Légion d'honneur, et assista à Ligny et à Waterloo, où il tenta des efforts désespérés contre les gardes anglaises. La deuxième Restauration lui supprima ses titres et ses fonctions. Mais en raison du grand nom qu'il portait, il rentra bientôt en grâce et fut nommé maréchal de camp honoraire le 31 octobre 1820. Il se rallia à la monarchie de juillet, devint pair de France le 19 novembre 1831, et prit quelque temps une part assez active aux travaux de la Chambre haute, surtout dans les questions relatives à l'organisation militaire. Frappé de cécité au bout de quelques années, il termina ses jours dans la retraite.

**TURENNE** (ÉLÉONORE-JACQUES-ÉLISABETH-LEONOR, VICOMTE DE), député de 1855 à 1880, né à Paris le 3 septembre 1814, descendant du maréchal de Turenne et gendre du duc de Fitz-James, riche propriétaire et l'un des grands éleveurs de l'Orne, vice-président du comice agricole d'Alençon, président de la Société normande d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline, fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1855, sur la liste conservatrice de l'Orne, et élu, au second tour (18 octobre), le 5<sup>e</sup> sur 6, par 46,271 voix (88,704 votants, 107,583 inscrits). Il prit place à droite, et vota constamment avec la minorité, notamment, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1880), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**TURGAN** (BERNARD), député en 1791, au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Brienne (Gironde) le 22 décembre 1757, mort à une date inconnue, était juge à Tartas (Landes), lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1791, député des Landes à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 231 voix (273 votants). Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Réélu, le 24 germinal an VII, député des Landes au Conseil des Anciens, il se rallia au 18 brumaire et fut de nouveau réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du même département au Corps législatif. Il en sortit en l'an XIII, et devint ensuite directeur des droits réunis dans les Basses-Pyrénées le 5 germinal an XII.

**TURGOT** (LOUIS-FÉLIX-ÉTIENNE, MARQUIS DE), pair de France, sénateur du second Empire et ministre, né à Falaise (Calvados) le 26 septembre 1796, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 2 octobre 1836, issu d'une vieille famille de Normandie, était parent du célèbre ministre de Louis XVI, et « fils », d'après la rédaction de son acte de naissance « du citoyen Anne-Etienne-Michel Turgot, propriétaire, et de Anne-Louise Letéstor. » Il entra à l'école de Saint-Cyr, servit dans les chevau-légers de la garde royale, accompagna Louis XVIII à Gand, devint officier aux cuirassiers de la garde, et quitta le service à la révolution de 1830, avec le grade de chef d'escadron. Rallié, par l'influence de son beau père, le maréchal Lobau, au gouvernement de Louis-Philippe, il fut appelé, le 11 octobre 1832, à siéger à la Chambre des pairs. Il prêta son concours à la politique conservatrice et rentra dans la vie